CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E101142** **VALABLE JUSQU'AU** **29/11/2026**

ÉDITÉ LE 02/12/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 04/11/1993

Forme juridique : SARL

Capital : 7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LE MANS

Siret : 393 304 357 00048

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 606714290008

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 606714290008

Situation fiscale et sociale : A jour au 27/10/2025

Raison sociale : SARL LIGLET

2 RUE DU LEARD
72000 LE MANS

Téléphone : 02 43 88 80 51 **Fax :**

Portable : 06 80 08 35 76

Responsabilité légale :
GRANDIN MELANIE CO-GÉRANT / LIGLET LAURENT GÉRANT

Site Internet : http://www.liglet-plombier-chauffagiste.fr

E-mail : contact@liglet-plombier-chauffagiste.fr

Effectif moyen : 2 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 175 249 **Tranche de classification :** CA1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel	2	20/11/2024
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m²	2	20/11/2024
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E101142** **VALABLE JUSQU'AU** **29/11/2026**

ÉDITÉ LE **02/12/2025**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 04/11/1993
Forme juridique : SARL

Capital : 7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LE MANS

Siret : **393 304 357 00048**
Code NACE : 4322A
Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 606714290008

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 606714290008

Situation fiscale et sociale : A jour au 27/10/2025

Raison sociale : **SARL LIGLET**

2 RUE DU LEARD
72000 LE MANS

Téléphone : 02 43 88 80 51 **Fax :**
Portable : 06 80 08 35 76

Site Internet : http://www.liglet-plombier-chauffagiste.fr
E-mail : contact@liglet-plombier-chauffagiste.fr

Responsabilité légale :
GRANDIN MELANIE CO-GÉRANT / LIGLET LAURENT GÉRANT

Effectif moyen : 2 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	20/11/2024
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	20/11/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	15/01/2025
o Radiateurs électriques, dont régulation.	20/11/2024
o Ventilation mécanique	20/11/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.